

Les Scic et les collectivités, points de repères par RTES (Réseau de Collectivités territoriales pour une Économie solidaire"

Mis à jour le 14 mars 2016

[Enregistrer dans mes ressources](#)

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, encourage le développement des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic). Elle permet aux collectivités d'intervenir jusqu'à 50% au capital des Scic (contre 20% précédemment).

- Quels intérêts pour une collectivité d'accompagner la création de Scic ?
- Quelles formes peut prendre le soutien d'une collectivité à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ?
- Quelles sont les questions à se poser pour une collectivité avant d'entrer au capital d'une Scic ?

[Téléchargez les Points de Repères "Les Scic et les collectivités"](#)

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Sobriété numérique et collectivités t...](#)

[Enregistrer](#)

- [Une approche par les communs, avec le...](#)

[Enregistrer](#)

- [Publication "Nouvelles compétences cl...](#)

[Enregistrer](#)

- [Guide "Photovoltaïque et collectivité...](#)

[Enregistrer](#)

- [Guide "Les collectivités territoriale...](#)

[Enregistrer](#)

- [Guide "Photovoltaïque et collectivité...](#)

[Enregistrer](#)

- **Guide "Evaluation climat des budgets...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "Les collectivités territoriale...**

[Enregistrer](#)

- **Économie sociale & solidaire**
- **1// Économie Solidaire en Pays de Bray**
- **Mooc "La SCIC, une coopérative au ser...**
- Le 04.12.2018

[Matinales ESS "Sanitaire et social & économie sociale et solidaire"](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)